

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALVILLE
Séance du 16 décembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 16 décembre, à vingt heures, s'est réuni salle municipale, en session ordinaire, le conseil municipal de la commune de Malville, sous la présidence de Mme Martine LEJEUNE, Maire. Le conseil municipal avait été convoqué en date du 09 décembre 2021 et la convocation avait été affichée à la porte de la Mairie le 09 décembre 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Jérémy BALDELLI, Dominique BAYO, Dominique BIDAUD, Dominique BOUCHEREL, Patrick BRIAND, Alain FONTAINE, Solenne GÉRARD (arrivée à 20H15), Isabelle GOUARD, Manuel GRIMAUD, Jérôme GUILLET, Régine HÉLIOT, Sandrine JOALLAND, Anthony LAUNAY, Martine LEJEUNE, Guillaume LEMASSON (arrivé à 20H35), Reynald LE MAÎTRE, Pierrick MARAIS, Sarah RAYNAUD.

Absents ayant donné procuration : Mme Monique CASTELNAUD pouvoir à Mme LEJEUNE, M. Christophe EMERAUD pouvoir à M. BALDELLI, Mme Gwénaëlle ERAUD pouvoir à M. GUILLET.

Absent excusé : M. Dominique JANVIER

Absente : Mme Magali JANVIER

❖ **Vérification du quorum par le Président de séance**

Nbre de conseillers municipaux élus	23
Nbre de conseillers municipaux présents physiquement à l'ouverture de la séance	16
Nbre de conseillers municipaux nécessaires pour obtenir le quorum	8

Le conseil municipal désigne **M. Mme Régine HELIOT** comme secrétaire de séance.

Délibération n°2021-69 Tarifs municipaux 2022 Nomenclature 7.1.6

Vu la commission Finances en date du 02 décembre 2021

M. GUILLET expose :

L'année 2021 a été marquée par la mise en place d'une tarification au taux d'effort pour la restauration scolaire.

Cette mise en place devait générer une diminution de 4 000 € de recettes par an qui n'a pas eu lieu en raison d'une augmentation, en moyenne, des ressources des familles.

Dans ce contexte, la commission Finances propose de reconduire le taux d'effort et les tarifs 2021 du restaurant scolaire mais également de l'ensemble des services communaux.

La seule modification concerne les forfaits d'électricité pour le marché hebdomadaire qu'il est proposé de baisser de 30% pour les mettre en adéquation avec la charge de la collectivité.

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé de M. GUILLET et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Vote les tarifs des services municipaux 2022 tels que mentionnés dans l'annexe n°1 ci-jointe.**

Le Maire

Martine LEJEUNE



Annexe n°1 TARIFS MUNICIPAUX - 2022

Catégorie	LIBELLE	2022
RESTAURANT SCOLAIRE	Tarif plancher	3,46 €
	Tarif plafond	5,13 €
	Taux d'effort appliqué au quotient familial	0,004
	Tarif P.A.I (1)	25% du coût du repas
	Repas adulte	6,10 €
CIMETIERE	Concession pleine terre 15 ans : enf < 5 ans	68,00 €
	Concession pleine terre 30 ans : enf < 5 ans	136,00 €
	Concession pleine terre 15 ans : 5 ans et +	133,00 €
	Concession pleine terre 30 ans : 5 ans et +	266,00 €
	Vente caveau d' occasion (tarif T.T.C)	482,00 €
	Columbarium 15 ans	350,00 €
	Columbarium 30 ans	700,00 €
PUBLICITE MALVILLE LE MAG	3cm x 9cm	74,00 €
	6cm x 9cm	125,00 €
FOURRIERE	Frais de capture et de transport (2)	71,00 €
	Frais de séjour – la journée	33,00 €
	Taxe de divagation	44,00 €
	Frais de vétérinaire nécessaires à la survie de l'animal	arif facturé par le vétérinaire à la commune
COUPE DE BOIS	le stère	22,00 €
PANNEAUX INDICATEURS PUBLICITAIRES (3)	l'unité	Selon le tarif facturé pour la fourniture et la pose du panneau
VENTE DE BOISSON	Bières	2,00 €
	Vin	1,00 €
	Cidre	1,50 €
	Jus d'orange, soda	1,50 €
	Café	0,50 €

(1) Ce tarif concerne le temps de surveillance du midi lorsque l'enfant emmène son déjeuner ou son pique-nique (P.A.I ou grève)

(2) Frais de capture et de transport dans les cas suivants :

- Capture et transport au chenil et identification (si possible) ;
- Capture et transport chez le vétérinaire, puis le cas échéant, au chenil ;
- Capture et immobilisation sur place et intervention du vétérinaire ;
- Déplacement sans capture dans le cas d'un animal très agressif et/ou non maîtrisable ;
- Capture et transport chez le propriétaire ou son détenteur ;
- Capture, immobilisation sur place et identification des animaux de ferme.

(3) - La pose du 1er indicateur publicitaire est offerte par la commune. La pose des indicateurs publicitaires suivants sera facturée au coût réel.

LOCATIONS DE SALLE		2022	
		TARIF MALVILLOIS	TARIF HORS COMMUNE
LOCATIONS (4) Salle municipale et salle Athéna	Vin d'honneur	80,00 €	160,00 €
	10h à 17h	150,00 €	300,00 €
	18h à 01h	150,00 €	300,00 €
	10h à 01h	250,00 €	500,00 €
COMPLEXE SERGE PLEE (la journée - à but lucratif)	Athéna	1 230,00 €	2 460,00 €
	Pénélope	2 955,00 €	5 910,00 €
	Bar	770,00 €	1 540,00 €
ESPACE ÉTOILÉ Particuliers / associations / entreprises	Vin d'honneur	120,00 €	240,00 €
	10h à 17h	200,00 €	400,00 €
	18h à 01h	200,00 €	400,00 €
	10h à 01h	350,00 €	700,00 €
MONTANT UNIQUE MALVILLOIS ET HORS COMMUNE			
CAUTION	Associations – Particuliers salle municipale et salle Athena		500,00 €
	Associations – Particuliers - Entreprises Espace Etoilé		1 500,00 €
	But politique salle municipale et salle Athena		500,00 €
	But lucratif salle municipale et salle Athena		12 000,00 €
	Nettoyage des salles		150,00 €
	Par micro utilisé		270,00 €
	Utilisation de la sono		1 600,00 €
FACTURATION	Perte de clés		150,00 €
	Tarif horaire ménage / réparations techniques		50,00 €

(4) - Pour les associations malvilloises à but non lucratif : la location des salles est gratuite.

Pour un but politique (salle municipale et salle Athena) : la location des salles est gratuite uniquement pendant la période de 6 mois qui précède l'élection. Sinon, les tarifs votés s'appliquent.

Hors périodes électorales, seule la salle municipale est disponible.

DROITS DE PLACE MARCHÉ	2022	
	le mètre linéaire	le forfait électricité
Abonnement trimestriel tous samedis	5,00 €	14,00 €
Abonnement trimestriel 1 samedi par mois	1,00 €	3,50 €
Abonnement trimestriel 2 samedis par mois	2,50 €	7,00 €
Droit de place - passager	2,00 €	1,75 €